

## 4 CÔTE À CÔTE

## Même lac, mais pas même accès

**MANIFESTATION Samedi 1<sup>er</sup> octobre, plus d'une centaine de marcheurs se sont retrouvés à Hermance pour une balade militante.**

**DOMINIQUE SUTER**  
suter@lacote.ch

Le lac est propriété de tous. Mais qu'en est-il de ses rives? Petit état des lieux et comparaisons entre les rives françaises et suisses.

Du côté vaudois du Léman, le Myarolan Victor von Wartburg a créé l'association Rives publiques. Il s'est fait l'écho des revendications d'une partie de la population désireuse de pouvoir cheminer en toute liberté et de manière ininterrompue le long des rives du Léman. En France, un même mouvement est né il y a trois ans, sous l'impulsion notamment de Jean-Paul Lugin, président de l'association Le lac pour tous. Plus d'une centaine de militants, majoritairement Français, se sont retrouvés samedi 1<sup>er</sup> octobre à Hermance, pour une promenade en direction de la France de 4 km, coupée en son milieu par une propriété privée, en mains d'une même famille depuis plus de 300 ans, le château de Beauregard.

#### Une plus large bande piétonne en France

En France, la servitude de marchepied s'étend sur une largeur de 3,25 mètres, alors qu'elle n'est que de 2 mètres en Suisse. Mais la grande différence entre les

deux pays, c'est que chez nos voisins, cette servitude est inscrite dans le Code général de la propriété publique. C'est une loi nationale qui s'applique à tous les lacs et cours d'eau du pays. Ce n'est pas le cas en Suisse, où son application dépend du canton de Vaud et, par rebond, des communes concernées. Selon le Vaudois Philippe Hohl, chef de la division «eau» au Département général de l'environnement, la Loi sur le marchepied, qui date de 1926, est beaucoup plus restrictive qu'en France. L'article 2 de la loi précise en effet: «L'espace libre (...) n'est réservé qu'en faveur des personnes qui exercent le halage des bateaux et en faveur des bateliers, comme marchepied pour les besoins de la navigation, ainsi que des pêcheurs pour l'exercice de la pêche. Les propriétaires des fonds riverains qui sont grevés de cette restriction peuvent s'opposer à ce que d'autres personnes en fassent usage et s'introduisent sur leurs propriétés, si elles n'y sont autorisées par la loi.»

«Il y aurait deux moyens d'arriver à ce que la totalité des rives deviennent publiques. Soit, il faudrait modifier la loi cantonale, ce qui relève du Conseil d'Etat, puis du Grand Conseil voire du peuple, soit il faudrait s'adresser à chacune des communes territoriales, puisque c'est de leur ressort de mettre en place ces servitudes. Mais sur des tronçons dont elles ne sont pas propriétaires, les communes devraient acheter la bande de terrain



L'association Le lac pour tous édite des cartes destinées aux piétons qui souhaitent se balader le long des rives. ASSOCIATION LE LAC POUR TOUS

de 2 mètres. Pour cela, il faut qu'il y ait un vendeur qui soit d'accord de céder une partie de sa parcelle,» analyse Philippe Hohl. Actuellement, seuls 50% des rives sont accessibles.

#### La loi n'est pas plus respectée en Haute-Savoie

Côté français, la loi est plus claire, mais n'est pas respectée partout, puisque seuls 60% des rives sont accessibles aux piétons. «La Loi française a été étendue aux pêcheurs amateurs dans les années huitante, relève le président de Lac pour tous. C'est en 2006 que le député Germinal Peiro a fait en sorte que cette servitude soit étendue à tous les piétons.» Et Jean-Paul Lugin d'ajouter: «Contrairement à ce que pensent certains habitants, ce ne sont pas

quelques émirs et riches familles qui font de la résistance, mais aussi les collectivités publiques! Il en est ainsi notamment à Thonon et Evian. Il y a la demeure du Conservatoire du littoral, donc propriété de l'Etat français, placée sous gestion de la Ville de Thonon, qui ne permet pas l'accès aux rives. Pareil avec le parc de Corzent, à Thonon, qui a un portail fermé à clés à chaque bout de la propriété.»

L'association Le lac pour tous essaie de convaincre plutôt que de heurter. Isabelle Nuti, directrice adjointe de la Direction départementale du territoire (DDT), était invitée à la manifestation le 1<sup>er</sup> octobre. «Elle a affiché une position volontariste, car il est du ressort des préfètes de faire appliquer la loi. Mais nous savons pertinemment que la DDT

n'a pas de moyens suffisants pour la faire appliquer. Elle se contente de quelques interventions ponctuelles. Je ne suis pas ailleurs pas certain que le Préfet y mette toute l'énergie que l'on souhaiterait...» déplore Jean-Paul Lugin.

Les Hauts-Savoisards souhaitent cheminer de manière ininterrompue, quitte à faire un léger détour au cas où un obstacle majeur se dresserait au bord du lac. «Si, en raison d'arbres, par exemple, nous devons faire un léger détour, cela ne pose pas de problème. Par contre, nous n'acceptons pas d'être stoppés par des portails fermés à clés», précise Jean-Paul Lugin. Dans la région de Meillerie-Saint-Gingolph, où des falaises tombent verticalement dans le lac, ils aimeraient cheminer sur l'ancienne ligne

ferroviaire du Tonquin, qui offre une vue plongeante sur le lac.

Victor von Wartburg n'a pas la même approche. Il se bat depuis des années pour que les rives du Léman soient entièrement publiques. Du reste, il a mené une action «choc» en 2012, en s'attaquant à deux barrières et un portail qui obstruaient l'accès au bord du lac sur les communes de Tannay et Versoix. Les propriétaires l'avaient trainé en justice pour dommages à la propriété. Mais le Tribunal cantonal l'avait innocenté en appel, car ces deux ouvrages permettaient d'accéder à une propriété publique et n'auraient pas dû être fermés à clés. Deux pays, un même lac et deux approches fondamentalement différentes. Mais un même problème... ◉



«Certaines collectivités publiques font aussi de la résistance».

**JEAN-PAUL LUGRIN** PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION LE LAC POUR TOUS

## Migros France ouvrira aux portes du district de Nyon



**DIVONNE-LES-BAINS** Le géant orange va ouvrir une quatrième succursale chez nos voisins. Celle-ci fera partie intégrante d'un quartier comprenant plus de 400 logements sur le site de l'ancienne gare de Divonne (lire «Le Quotidien de La Côte» du 26 septembre dernier). Grâce à cette ouverture prochaine, l'enseigne fondée en 1925 par Gottlieb Duttweiler à Zurich comptera désormais deux centres en Haute-Savoie (Neydens et Etrembières) et deux dans l'Ain (Thoiry et Divonne, donc). Ce magasin, qui devrait ouvrir entre 2019 et 2020, fera figure de «petit». En effet, sa taille, 1800 mètres carrés au maximum, ne sera pas supérieure à celle de l'échoppe implantée par Migros France au centre de loisirs de Neydens. Cette succursale en France voisine va-t-elle impacter les enseignes de la marque à Nyon? Pas forcément, selon une porte-parole contactée par nos confrères de «24 heures», car les magasins installés ici, que ce soit au centre commercial La Combe ou aux Portes de Nyon, commencent à se créer une clientèle de proximité.

Quoi qu'il en soit, ce nouveau supermarché implantera une nouvelle concurrence dans le marché de détails dans la ville thermale. Entre le «géant» Carrefour Market, la petite échoppe Casino sise avenue de Genève ou encore le marché dominical, les Divonnais bénéficieront d'une offre encore plus importante au moment d'aller remplir leur caddie. ◉

## Un salon du livre téméraire

**ECHENEVEX** De nombreux rendez-vous culturels pour la deuxième édition des Livres et Moi.

Il fallait une sacrée dose de ténacité et d'énergie à l'heure d'Internet tous azimuts et face à la lente agonie des petites librairies pour oser organiser un salon du livre dans la petite commune d'Echenevex, au pied des Monts Jura. Cela n'a visiblement pas découragé Cathy Falquet, organisatrice de l'événement depuis 2015.

Après des études de Lettres, cette ancienne enseignante a gardé le goût pour l'écriture et la lecture. «Paradoxalement, nous vivons au sein d'une société qui se met de plus en plus à écrire mais qui ne lit plus.» Tout en souriant, elle défend avec verve son salon des écrivains qui ont «des choses à dire, de beaux mots, les mots justes.»

Pour sa deuxième édition, le salon s'est enrichi d'animations culturelles et de la présence d'ONG, notamment Les écoles de la Terre,



Cathy Falquet est l'initiatrice de cette manifestation. DR

une association genevoise créée en 1998 par le Valaisan Martial Salamard. L'ONG, qui a son siège à Carouge, œuvre activement pour la scolarisation des jeunes filles en Inde mais aussi pour les soins médicaux ou l'accès à l'eau potable. Il y aura également des livres à disposition des aveugles et malvoyants toujours dans l'objectif d'en faire un salon ouvert à tous. Mais Cathy Falquet ne se contente pas uniquement de donner corps à ce salon en récoltant les fonds au forceps afin qu'il puisse exister. La municipalité d'Echenevex est partenaire en mettant à

disposition le complexe de la Chenaille avec ses quatre salles, mais n'accorde aucune subvention financière à la manifestation. La présidente détient d'autres cordes à son arc comme l'animation d'ateliers d'écriture auprès de jeunes auteurs ainsi que tout le travail d'édition l'accompagnant en collaboration avec plusieurs écoles du pays de Gex. Le salon ouvrira ses portes le samedi 5 novembre à 10 heures avec une conférence sur le harcèlement scolaire de l'écrivain français Nicolas Bouvier suivie de l'inauguration officielle. La journée sera ponctuée de conférences sur des thèmes diversifiés tels que l'écologie ou comment faire face après un drame, sans oublier l'heure des histoires à l'intention du jeune public. ◉ **TAHANI KHALIL**

#### INFO

**Pratique**  
Salon du livre «Des livres et Moi»  
Complexe de la Chenaille Echenevex,  
5 et 6 novembre

## ROMAINMÔTIER Bourse aux cloches et sonnailles



Fête champêtre à Romainmôtier. ARCH. MICHEL PERRET

La 19<sup>e</sup> Foire d'automne et bourse suisse aux cloches et sonnailles aura lieu dès ce vendredi jusqu'au dimanche 16 octobre à Romainmôtier, dans le valon du Nozon. Cette manifestation fait aussi la part belle aux produits régionaux et aux traditions populaires avec pour thème cette année «La Foire en musique». Si le temps le permet, il se pourrait que les badauds assistent à un passage de troupeau le samedi et le dimanche en fin de matinée. Infos: www.swissisland.ch